

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2022 / 158 : (code nomenclature /9.1)**DATE : 28 Septembre 2022****RAPPORTEUR : Allain Tricoire****OBJET** : Dépôt d'une candidature auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de la Nouvelle Aquitaine au titre du label « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN)**1. Présentation du dispositif TEN**

Depuis 2019, le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN) est ouvert aux communes et aux EPCI à fiscalité propre ou à tout projet de territoire présenté par plusieurs communes ou regroupements intercommunaux. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 28 septembre 2022.

La démarche TEN permet d'œuvrer en faveur de la biodiversité et des multiples services écologiques qu'elle nous apporte (alimentation, santé, loisirs, prévention des risques etc.). Elle est un levier puissant pour l'émergence de projets sur les territoires. La reconnaissance TEN n'ouvre pas droit à des financements spécifiques pour la réalisation des projets. Toutefois, l'ARB Nouvelle-Aquitaine met à disposition un accompagnement dans la recherche de financement.

Chaque action devra être engagée durant la période de votre reconnaissance, c'est-à-dire dans les 3 ans suite à la sélection.

Le plan d'actions TEN doit correspondre aux fiches actions proposées et doit comporter entre 3 et 8 actions. La CCPR présente 6 actions dans le cadre de cette candidature.

Les étapes du dépôt sont les suivantes :

- 28 septembre 2022 : Limite du dépôt des dossiers de candidature ;
- 17 novembre 2022 : Examen des dossiers par le comité de sélection ;
- 15 février 2022 : Accord pour le dépôt des dossiers de candidature ;
- Décembre 2022 : Résultats et remise de diplôme.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- être impactant et mesurable : les actions proposées devront avoir un impact positif significatif sur la biodiversité et être mesurables à une échéance de trois ans. Elles doivent contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions ;
- être impliquant et cohérent : l'objectif du dispositif est de mobiliser le plus grand nombre autour du plan d'actions. Le projet devra donc solliciter plusieurs services de la collectivité ainsi que les acteurs du territoire et, dans certains cas les citoyens. Le projet doit montrer une cohérence avec les enjeux du territoire ;
- être additionnel et proportionné : les actions proposées doivent aller au-delà de la réglementation en vigueur et être proportionnées aux moyens et aux compétences de la collectivité ;
- être en lien avec l'action publique : le projet doit contribuer à la mise en œuvre des stratégies d'action publique locale, régionale et nationale.

2- Présentation du positionnement de la CCPR

La CCPR est lauréate de l'Appel à Projets « Nature et Transitions » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le mois de juin 2022. Suite à cette attribution, la collectivité souhaite présenter les six projets lauréats dans une candidature TEN afin de valoriser ces actions en faveur de la biodiversité dans une perspective de transition écologique.

Les 6 projets soutenus dans la candidature TEN et qui vont être déployés sur le territoire du Ribéracois sont les suivantes :

- 1- Expérimentation de l'éco-pâturage sur le territoire de la CCPR pour l'entretien de zones naturelles et lutter également contre l'ambrosie. (Communes concernées : Douchapt, La Tour Blanche, Montagrier, Ribérac, Saint-Victor, Vendoire) ;
- 2- Création d'un réservoir de biodiversité favorisant la pollinisation et développement d'un agro verger et de l'éco pâturage en zone urbaine (commune de Ribérac) ; Projet multi composantes sur une parcelle communale (Sous les Vignes) dans le quartier de la Collégiale Notre Dame/ Cimetière/ rue du Four présentant un cheminement pour les promeneurs et offrant un très beau point de vue sur la ville (3ha).
- 3- Renaturation, végétalisation et aménagement d'une zone humide à vocation pédagogique sur la commune de Lisle : projet intégré de renaturation de la zone humide derrière le camping de Lisle avec une plantation de haies, d'arbres fruitiers, d'arbre de hauts jets, une gestion de haie mature (valorisation, régénération) et un volet de valorisation pour le grand public via un observatoire surélevé.
- 4- Création d'un corridor écologique et végétalisation d'un site dédié à de l'hébergement touristique (commune de Douchapt) : recréer un corridor écologique tout autour du site de Beauclair afin d'aménager une trame verte pour la faune et de végétaliser le site avec des essences adaptées et pollinisatrices et la pose de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, d'abris à chauves-souris (environ 350 m²).
- 5- Création d'un aménagement paysager permettant la renaturation d'un centre-bourg (commune de Verteillac) : mettre en place plusieurs aménagements paysagers ; un parc public va être créé et va accueillir un verger conservatoire, un petit potager et une mise en scène des eaux pluviales au sud de la voie ; un parcours d'interprétation va être implanté.
- 6- Création de l'outil pédagogique « Le Sac à Dos du Petit Naturaliste » permettant la découverte de l'ensemble des sites naturels préservés sur le Ribéracois et l'apprentissage du fonctionnement des milieux et des écosystèmes.

Pour l'ensemble de ces projets, la CCPR travaillera en partenariat avec de nombreux acteurs : communes, CEN, Prom'haies, le SRB, EPIDOR, éleveurs ovins, etc.

Cette labellisation permet de bénéficier d'outils de communication (kit, fiche « portrait de territoire », etc.) et d'être promu par la Région, l'Agence régionale de la Biodiversité et l'Office Français de la Biodiversité sur leurs sites internet, dans leurs lettres d'information, sur les réseaux sociaux, à des événements, dans leurs réseaux de collectivités et de partenaires, etc.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à déposer notre candidature auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de la Nouvelle Aquitaine au titre des Territoires Engagés pour la Nature (TEN) afin de faire état de la volonté des élus de se porter candidat à ce dispositif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- le dépôt d'une candidature auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de la Nouvelle Aquitaine au titre des Territoires Engagés pour la Nature (TEN) ;
- la signature de tout document afférent à cette candidature.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXPÉDITION CONFORME

Signé électroniquement le 30/09/2022 à 14:26
par Didier BAZINET

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

